



CHRISTIAN ECKERT

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET,
AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 27 avril 2015
N° 296

Christian ECKERT annonce de nouvelles propositions pour prévenir le jeu excessif à l'ARJEL

Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, s'est rendu au siège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) ce lundi 27 avril 2015. Après un échange avec les équipes de l'ARJEL, il a présenté devant la presse les mesures qu'il propose d'intégrer au projet de loi relatif au numérique pour lutter contre les risques liés au jeu excessif.

Alors qu'une récente enquête menée notamment par l'Observatoire des Jeux (OdJ) alerte sur le développement des pratiques de jeu « à risque modéré », Christian ECKERT a salué la création d'un site internet dédié à l'autoévaluation du risque de jeu – Evalujeu – lancé par l'ARJEL à l'occasion de sa venue. Il s'agit d'un outil de prévention, parfaitement anonyme, qui aidera les joueurs et leur entourage à estimer les risques éventuels de leurs pratiques de jeu et leur donnera des conseils personnalisés pour préserver leur plaisir à jouer sans menacer leur intégrité personnelle.

Afin de promouvoir le jeu responsable, Christian ECKERT a rappelé que « le Gouvernement a pour objectif d'offrir aux Français un cadre de jeu récréatif, sûr et encadré. L'ARJEL, qui partage cette volonté, doit disposer des moyens juridiques nécessaires pour renforcer son action. »

Le Secrétaire d'Etat chargé du Budget proposera donc au législateur que **les missions de l'ARJEL soient étendues** à la lutte contre le jeu excessif ou pathologique, en lui permettant d'utiliser les données transmises par les opérateurs non plus seulement à des fins de lutte contre la fraude et le blanchiment, mais également dans un but de santé publique.

Christian ECKERT proposera également la **mise en place de modérateurs de temps de jeu pour le poker** en complément des modérateurs de mises existants, dispositif dont l'efficacité est avérée dans la prévention du jeu excessif.

Enfin, afin de renforcer la protection des consommateurs, **les procédures judiciaires à l'encontre des opérateurs illégaux pourront être simplifiées grâce à des dispositions du projet de loi relatif au numérique.**

Autant de dispositions exemplaires qui montrent le rôle essentiel des autorités indépendantes de régulation : un marché du jeu bien régulé est avantageux pour les joueurs comme pour les opérateurs légaux et représente un bienfait collectif majeur pour la santé publique.

Contact presse :

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 / sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr